



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240603-D2024_62-DE
Reçu le 03/06/2024

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 MAI 2024

Le vendredi 31 mai 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 24 mai 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Sébastien VASSALLO – Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI- Marilène DALMASSO – Maryse CASTELLANI – Françoise VADA – Caroline FRANCA – - Cyril LEJA - Patricia ALUNNO - Elise FERRARI - Julie CLAVAUD

Pouvoirs : Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA – Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO – Myriam PASTORELLI à Lucie MOULIN

Absents excusés : Cédric BERGALLO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	15	3	1

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_62
Objet : 23 -7.5.1 – APPROBATION DU PROJET « POLE PECHE » PHASE 1

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la commune de Tende constitue un territoire de pêche d'exception. Elle comptabilise près de 120 km de rivière et torrents, 28 lacs de moyenne et haute altitude. Un projet ALCOTRA (PESCATOUR) avait été initié en 2016 avec la commune italienne de Valdieri pour valoriser les activités de pêche sur ces deux territoires.

La tempête ALEX a dévasté le bassin de la Roya mais également la plupart des vallons et affluents qui l'alimentent, la population piscicole a été fortement impactée par cette catastrophe et le projet PESCATOUR n'a pu être que très partiellement réalisé.

C'est dans ce contexte, que la commune a souhaité présenter au comité de sélection des projets de développement et d'attractivité pour l'avenir des vallées un projet de création d'un pôle pêche, dont la 1ere partie a été validé par ledit comité de sélection et comprend :

- La réhabilitation des bassins tampons : il s'agit de mettre aux normes le bâtiment abritant les bassins tampons permettant l'alevinage des rivières et lacs. Ce bâtiment est vétuste et nécessite d'importants travaux de restauration
- L'aménagement d'un parcours de pêche (phase 1) dans le vallon de Castérino : il s'agit d'aménagements légers : création des accès PMR, signalétique, défrichage

Le budget prévisionnel total s'élève à 545 000 € HT qui se répartit comme suit :

Réhabilitation bassins tampons : 475 000 € HT

Aménagement parcours de pêche (phase 1) : 70 000 € HT

La plan de financement est le suivant :

Avenir des Vallées 50 % :	272 500,00 €
Département 30 % :	163 500 ;00 €
Commune de Tende 20%	109 000,00 €

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de création d'un pôle pêche, 1ere partie, pour un montant de travaux estimé à 545 000,00 €
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions telles que prévues au plan de financement ci-dessus exposé
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :